Note de réévaluation REV2012-06

Mise à jour concernant la réévaluation de la clofentézine

(also available in English)

Le 26 septembre 2012

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Section des publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6604-E2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca
santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

ISSN : 1925-0657 (imprimée)
1925-0665 (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-5/2012-6F (publication imprimée)
H113-5/2012-6F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

Au Canada, la clofentézine fait l'objet d'une réévaluation par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada. Dans le cadre de son programme de réévaluation des pesticides, l'ARLA évalue les risques que peuvent présenter les produits antiparasitaires ainsi que leur valeur afin de garantir qu'ils sont toujours conformes aux normes scientifiques et aux politiques en vigueur établies dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement. La présente Note de réévaluation tient lieu de mise à jour sur le statut de réévaluation de la clofentézine.

Acaricide homologué au Canada depuis 1989, la clofentézine est utilisée pour supprimer des espèces ciblées d'acariens à l'état d'œufs ou des premiers stades de développement larvaire. La préparation commerciale est homologuée pour la suppression du tétranyque rouge du pommier, du tétranyque à deux points et du tétranyque de McDaniel sur les pommes et les poires, de la suppression du tétranyque rouge du pommier et du tétranyque à deux points sur les pêches et les nectarines et de la suppression du tétranyque à deux points sur les fraises et les framboises ainsi que sur les végétaux à feuilles caduques cultivés en pépinière en conditions naturelles (catégories d'utilisation 13, 14 et 27). Les agriculteurs et les ouvriers agricoles appliquent le produit sous forme liquide au moyen d'un équipement de pulvérisation au sol.

La United States Environmental Protection Agency (EPA) a également commencé la réévaluation de la clofentézine dans le cadre de son programme d'examen des homologations, et elle a publié à cet égard un plan de travail définitif[1]. L'ARLA et l'EPA travaillent de concert pour mener à bien la réévaluation de la clofentézine et, de manière générale, les délais nécessaires à la réévaluation de cette matière active au Canada sont étroitement harmonisés avec ceux de l'EPA.

Le plan de projet dont il est question ci-dessous offre un aperçu des domaines d'intérêt retenus, de même que des évaluations des risques requises pour terminer la réévaluation de la clofentézine. Si, pendant la période de réévaluation, l'ARLA reçoit de nouveaux renseignements susceptibles de modifier le statut réglementaire de la clofentézine, elle révisera le ou les domaines d'intérêt retenus ainsi que les évaluations des risques applicables à la réévaluation.

Plan de projet de la réévaluation

Évaluation des risques pour la santé humaine

- Les critères d'effet et la base de données toxicologiques retenus pour l'évaluation des risques ont récemment fait l'objet d'une révision au terme de laquelle il a été conclu qu'aucune autre évaluation n'était nécessaire. Par conséquent, ce volet de la réévaluation est jugé complet.

---

1 United States Environmental Protection Agency, *Clofentezine Final Work Plan for Registration Review* [plan de travail définitif concernant l'examen de l'homologation de la clofentézine], août 2007 (numéro de document : EPA-HQ-OPP-2006-0240).

- L'ARLA mène actuellement de nouvelles évaluations en lien avec l'exposition professionnelle (des préposés au mélange, au chargement et à l'application du produit ainsi qu'après le traitement) et l'exposition par le régime alimentaire; elle continuera en outre à collaborer avec l'EPA.

Évaluation des risques pour l'environnement

- L'ARLA mène actuellement de nouvelles évaluations, qui comportent notamment les calculs permettant d'établir des zones tampons, et elle continuera à collaborer avec l'EPA.

- En l'absence de données suffisantes pour mener à bien l'évaluation, un appel de données a été lancé en 2009 aux termes de l'article 19 de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. En date du mois de juin 2011, l'ARLA dispose de nouvelles données qui sont en cours d'examen.

Propriétés chimiques

- La base de données sur les propriétés chimiques de la clofentézine de qualité technique a été réévaluée.

Délais prévus pour la réévaluation

- L'ARLA prévoit publier le Projet de décision de réévaluation concernant la clofentézine en 2013 à des fins de consultation.

Autres renseignements

Pour toute question sur le plan de projet ou pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec les Publications de l'ARLA aux coordonnées figurant sur la page couverture du présent document.

Il est possible de consulter les documents de l'ARLA sur son site Web à l'adresse santécanada.gc.ca/arla ou de se les procurer auprès du Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire.